

2.2. Période

(Facultatif : cocher la période souhaitée, il en sera tenu compte dans la mesure du possible)

Épreuve pratique, 1ère sous-épreuve - Mois de mai

Période 1 - 1ère semaine

Période 2 - 2ème semaine

NB : À l'issue de la 1ère sous-épreuve, vous pourrez indiquer sur place vos préférences pour la seconde se déroulant fin mai

2.3. Langue

Langue française

Langue allemande

3. Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné :

Nom

Prénom

déclare sur l'honneur connaître le programme des épreuves théorique et pratique de l'examen de chasse et satisfaire aux conditions de participation.

Lieu

Signature

Date

4. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : **Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement** ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



*Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.*

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

mediateur.wallonie.be

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.